



# Bastia

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Bastia du Lundi 01 Août 2013

**Date de la convocation** : 24 juillet 2013

**Date d'affichage de la convocation** : 24 juillet 2013

L'an deux mille treize, le 01 Août, à 17H30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emile ZUCCARELLI

Nombre de membres composant l'assemblée :	39
Nombre de membres en exercice :	39
Quorum :	20
Nombre de membres présents :	23
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

**Etai<sup>ent</sup> présents:** Monsieur Emile ZUCCARELLI, Madame Marie-Paule HOUEMER, Monsieur Ange ROVERE, Madame Juliette DOMINICI, Madame Toussainte DEVOTI AGOSTINI, Monsieur Paul GIUDICELLI, Madame Marie-Claire POGGI, Monsieur François Xavier RIOLACCI, Monsieur Jean Jacques VENDASI, Madame Danielle BELGODERE, Monsieur Jean GERONIMI, Madame Marie-Ange MORACCHINI, Madame Marie-Mathilde PIETRI, Monsieur Joseph MARTELLI, Monsieur Jean Pierre ZEREGA, Madame Claudine GERONIMI, Monsieur Georges DE ZERBI, Madame Marina LUCIANI, Monsieur Jean ZUCCARELLI, Monsieur Nicolas ZAMMATARO, Monsieur Louis BRUSA, Madame Marie Louise LECCIA, Monsieur Julien MORGANTI.

**Etai<sup>ent</sup> absents :** Monsieur François TATTI, Monsieur Eric CALLONI, Monsieur Gilles SIMEONI, Madame Fabienne GIOVANNINI, Monsieur Michel CASTELLANI, Madame Patrizia GATTACCECA, Monsieur Jean-Pierre CRISTOFARI, Monsieur Jean Louis ALBERTINI, Monsieur Pierre CHIARELLI.

**Ont donné pouvoir :**

Madame Emmanuelle DE GENTILI	à	Monsieur Jean GERONIMI
Monsieur Jean-Baptiste RAFFALLI	à	Monsieur Emile ZUCCARELLI
Madame Eliane ARRIGHI LENZIANI	à	Madame Danielle BELGODERE
Madame Victoria PAOLANTONACCI	à	Monsieur Georges DE ZERBI
Monsieur Philippe RISTORCELLI	à	Monsieur François-Xavier RIOLACCI
Madame Sylvie ANTONIOTTI	à	Madame Juliette DOMINICI
Madame Muriel BOURDIEC	à	Monsieur Louis BRUSA

Monsieur Emile ZUCCARELLI ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Julien MORGANTI : Elu secrétaire prend place au bureau.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que durant l'été 2012 la Ville de Bastia a été saisi par les services de l'Etat d'un rapport du CETE faisant apparaître un risque de chutes de pierres sur le site de Ficaghjola au droit de la fontaine,

Considérant que dès réception de ce document, Monsieur le Maire au titre de ses pouvoirs de police a établi un périmètre de sécurité pour les personnes ainsi qu'un arrêté de protection,

Considérant que dès ce même été 2012, la Commune a saisi l'ensemble des parties intéressées, l'Etat (propriétaire des terrains concernés) et la CTC maître d'ouvrage de la route du bord de mer,

Considérant qu'il a été décidé à cette occasion :

- Que l'Etat, propriétaire déléguera à la Commune les travaux de renforcement de la falaise.
- Que les coûts seraient répartis entre l'Etat, la CTC et la Commune.

Considérant à cet effet qu'une convention doit être établie entre les parties,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

**APPROUVE**

Le projet de convention ci-joint,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour Ampliation  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur général des Services

J.F. LEANDRI

2013/AOUT/01/05

Transmis à la Préfecture  
Publié - Affiché le  
Notifié le  
Certifié exécutoire  
(App. Loi 2-03-1982)  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

J.F. LEANDRI

